L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No. 75 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI MATIN, 21 JUILLET.

Un orage à la Chambre des Députés.

(Extrait de la séance du 3 juillet.)

M. le président annonce que M. Gambetta l'a invité à interpeller le ministre de la guerre sur les faits qui se sont passés au concours pour l'École polytechnique, sur les sujets donnés pour en prévenir le retour et sur la nécessité d'ouvrir une enquête avec le concours des membres des deux Chambres.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, dit que cette enquête a déjà été ouverte par M. le ministre de l'instruction publique. En ce qui le concerne, M. le ministre accepte la discussion immédiate.

M. Gambetta expose les faits:

Le 29 juin, jour du concours, le bruit se répandit que le sujet de la composition de géométrie descriptive était connu de plusieurs candidats.

Comme l'attention générale avait déjà été appelée sur des faits de ce genre qui l'avaient eu deux années précédentes, le soussigné chargé de surveiller un concours fut informé du sujet du concours. Et quand il arrivait le jeu officiel qui commençait ce sujet, il trouva que l'information était exacte.

Le concours fut en conséquence ajourné. De fait même dans Paris une émotion facile à comprendre. Il s'agissait, en effet, d'une fraude qui était de nature à léser les droits des candidats et compromettre la dignité de l'instruction publique et à donner un certain crédit aux plaintes relatives à la faveur dont certains établissements seraient l'objet.

L'orateur ne sait pas ce qu'il peut y avoir d'exact dans ces plaintes; mais, avec d'autant plus de raison, il convient de faire une enquête dans des conditions absolues de compétence et d'impartialité en appelant à y prendre part des membres des deux Chambres. Ce qui a frappé l'esprit public, c'est que des professeurs de l'État puissent aller au dehors, dans des institutions de diverses natures, donner des leçons particulières et porter ainsi dans ces établissements des renseignements contraires à la loyauté du concours. Le seul soupçon d'une pareille fraude est chose dangereuse. Il convient donc de prendre des mesures pour interdire absolument un cumul qui peut donner lieu à de telles suspicions. (Très bien! très bien! à gauche.)

Le *Journal officiel* s'est empressé de déclarer qu'une enquête avait été faite; mais la promptitude de cette déclaration ne jeuit qu'à augmenter les soupçons.

Le communiqué va bien vite au devant du reproche. Il est difficile qu'on ait eu le temps de faire une enquête aussi minutieuse pour affirmer que l'indiscrétion n'a pas été commise au profit de tel ou tel établissement. Ce n'est pas spontanément que le directeur de l'École polytechnique a remis le concours à un autre jour: ce n'est que sur les protestations réitérées des candidats. D'ailleurs, la composition a été maintenue pour les candidats de province, et rien ne prouve que la même indiscrétion ne se soit pas produite au profit de certains d'entre eux. (Très bien! très bien! à gauche.)

La note du *Journal officiel* parle des réformes qui pourraient être apportées dans le mode d'exécution du concours. Elles seront mises en lumière par l'enquête. Ce qui est en jeu, c'est l'influence de l'esprit de domination scientifique. (Exclamations à droite.—Applaudissements à gauche.) Ce n'est un secret pour personne que les élèves qui ont protégé appartiennent aux lycées. Ceux qui n'ont pas protégé appartiennent aux autres établissements.

L'année dernière, une indiscrétion analogue s'était produite.

M. Robert Mitchell. C'était avant la République.

M. Gambetta répond que, l'année dernière, la France était déjà en République; elle n'était peut-être pas encore dans les mains très républicaines; mais, grâces à Dieu, ajoute l'orateur, depuis 1870, nous sommes débarrassés de la pourriture impériale. (Vifs applaudissements à gauche.—Protestations bruyantes à droite.—Bruit prolongé.)

MM. Tristan Lambert, de Guillotet et autres membres demandent que l'orateur soit rappelé à l'ordre.

M. le président déclare que l'orateur a eu fort de se servir d'une expression qui n'est pas parlementaire, mais qu'en a eu tort de l'assaillir par des interruptions tellement bruyantes, que le président est mis dans l'impossibilité de remplir son devoir. (Très bien! très bien!)

M. Gambetta dit que toutes les fois qu'on laissera prononcer contre la République, par voie d'interruption, un mot outrageant, on ne pourra s'étonner qu'un républicain qui a connu l'empire rappelle le caractère de ce régime.

M. le président dit que si M. Robert Mitchell n'avait pas interrompu dans des termes blessants pour la République, le scène si regrettable qui vient de se produire n'aurait pas eu lieu. (Applaudissements à gauche.—Bruit à droite.)

M. Gambetta résume en ces deux mots son interpellation: il faut la vérité et il faut des garanties. L'intérêt de l'État, l'intérêt des congrégations elle-mêmes exige que la lumière soit faite.

L'interpellation est justifiée par les faits, par les explications insuffisantes qui ont été données, par l'angoisse publique, et par les nécessités d'un bon gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre de la guerre répond que l'enquête qu'il a eu lieu a été plus longue et plus minutieuse que ne le croit M. Gambetta. Elle a démontré que l'énoncé général du problème sujet du concours était connu depuis le 26 ou le 27 et en gé ral concerne l'épreuve de géométrie descriptive, mais non dans ses données essentielles. (Bruit à gauche.)

Le directeur de l'École polytechnique, esprit très libéral, est convaincu qu'aucun établissement n'avait eu la pensée d'en faire son profit.

Les programmes des concours sont arrêtés par le conseil des études de l'école. Ils sont imprimés et renfermés sous pli cachetés aux officiers présidant aux examens.

Les professeurs de l'École polytechnique ne portent point leur enseignement hors de l'école. Ce sont les répétiteurs seuls qui, n'ayant que 1,800 à 2,500 francs par an, traitement évidemment insuffisant, donnent des leçons au dehors.

Si l'on veut augmenter leurs traitements, on courra leur interdire de le faire désormais.

On a demandé ce que le gouvernement ministériel faire pour éviter le retour de faits semblables. L'École polytechnique n'est pas exclusivement militaire, elle ouvre l'accès de certaines carrières civiles.

Le conseil de perfectionnement des études sera consulté pour examiner les moyens d'assurer le secret des programmes.

M. le ministre déclare que son collègue de l'instruction publique est lui accepterait la nomination d'une commission d'enquête; tous les renseignements propres à faire connaître la vérité seront mis à sa disposition. (Applaudissements à gauche.)

M. Gambetta déclare qu'il accepte les conclusions de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de l'instruction publique déclare qu'il s'associe aux paroles de son collègue de la guerre et qu'il accepte l'enquête, qui sera aussi complète qu'impartiale. (Très bien!)

Dès le lendemain de l'incident, les professeurs des lycées et collèges ont été réunis et ont fait de leur côté une enquête; il en est résulté que le bruit répandu d'après lequel l'établissement de Ste Geneviève aurait été indûment favorisé est dénué de fondement. L'indiscrétion commise a été commise de cinq établissements de Paris à la fois.

Le comte de Mun s'associe, pour des motifs différents, à la demande d'enquête faite par M. Gambetta, et renonce à la ministre de l'instruction publique de ses déclarations, qui répondent déjà aux insinuations de M. Gambetta.

L'orateur est absolument sûr, dès à présent, que le sujet de la composition n'était pas connu à l'école Sainte-Geneviève (Bruit à gauche.)

On a dit que l'incident avait causé une vive indignation: la presse, en effet, a traité les élèves et les professeurs de la rue des Postes de traîtres à la nouvelle guerre. C'était accuser l'honorabilité d'une école digne du respect de tous. Aussi le supérieur de la maison n'est empêché de porter plainte contre les journaux qui l'ont attaquée. (Bruit et rires à gauche.) La justice fera donc, elle aussi, son enquête.

Il est à remarquer que, le fait incriminé à peine connu, les journaux d'un certain parti ont cherché dans cet incident un argument en faveur de la loi soumise en ce moment au Sénat et une arme contre la démocratie. (Nouveau bruit à gauche.)

L'année dernière, une indiscrétion semblable avait été commise, mais le directeur des études de l'École polytechnique constata que dans la distribution des renseignements communiqués on avait en soin d'envoyer à la rue des Postes un sujet absolument faux.

L'honorable membre conclut en demandant lui aussi une enquête pleine et entière. Il tient à répondre dès aujourd'hui à la calomnie. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta dit que le gouvernement a raison de recommander d'ordonner une enquête et d'interdire aux professeurs de l'École de donner des leçons au dehors.

En conséquence, il déclare retirer son interpellation. (Bruit divers.)

M. Robert Mitchell, parlant sur un fait personnel, dit que ses amis et lui ne laisseront jamais insulter l'Empire. (Applaudissements à droite.—Interruption à gauche.) M. Gambetta a parlé de pourriture impériale. (Oui, oui, à gauche et bruit prolongé.)

M. le président invite l'orateur à se renfermer dans le fait personnel.

M. Robert Mitchell répond que, sous l'empire, M. Gambetta n'a signalé aucun fait scandaleux de la nature de celui qui a motivé son interpellation.

L'empire accepte le dossier qu'il a été fait au ministère pris dans les divers du l'empire; qu'en la comparer à celui que l'Assemblée nationale a fait du 4 septembre.

L'orateur dit en terminant qu'on l'accuse à tort de déconsidérer la République, c'est une besogne à laquelle il n'a pas besoin de se mêler. (Bruit à gauche et cris: à l'ordre!)

M. le président déclare que si M. Robert Mitchell a voulu dire que la République se déconsidérait, il a manqué à ce qu'il doit au gouvernement, au pays et à l'assemblée. (Très bien! à gauche.)

M. Robert Mitchell répond qu'il n'a pas voulu parler du gouvernement de la République, mais des membres de la gauche (interruptions à gauche.—A l'ordre!) qui insultent quotidiennement un gouvernement que la France a reclamé par quatre plébiscites. (Nouveau bruit.)

M. le président annonce que M. Gambetta l'a invité à interpeller le ministre de la guerre sur les faits qui se sont passés au concours pour l'École polytechnique, sur les sujets donnés pour en prévenir le retour et sur la nécessité d'ouvrir une enquête avec le concours des membres des deux Chambres.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, dit que cette enquête a déjà été ouverte par M. le ministre de l'instruction publique. En ce qui le concerne, M. le ministre accepte la discussion immédiate.

M. Gambetta expose les faits:

Le 29 juin, jour du concours, le bruit se répandit que le sujet de la composition de géométrie descriptive était connu de plusieurs candidats.

Comme l'attention générale avait déjà été appelée sur des faits de ce genre qui l'avaient eu deux années précédentes, le soussigné chargé de surveiller un concours fut informé du sujet du concours. Et quand il arrivait le jeu officiel qui commençait ce sujet, il trouva que l'information était exacte.

Le concours fut en conséquence ajourné. De fait même dans Paris une émotion facile à comprendre. Il s'agissait, en effet, d'une fraude qui était de nature à léser les droits des candidats et compromettre la dignité de l'instruction publique et à donner un certain crédit aux plaintes relatives à la faveur dont certains établissements seraient l'objet.

L'orateur ne sait pas ce qu'il peut y avoir d'exact dans ces plaintes; mais, avec d'autant plus de raison, il convient de faire une enquête dans des conditions absolues de compétence et d'impartialité en appelant à y prendre part des membres des deux Chambres. Ce qui a frappé l'esprit public, c'est que des professeurs de l'État puissent aller au dehors, dans des institutions de diverses natures, donner des leçons particulières et porter ainsi dans ces établissements des renseignements contraires à la loyauté du concours. Le seul soupçon d'une pareille fraude est chose dangereuse. Il convient donc de prendre des mesures pour interdire absolument un cumul qui peut donner lieu à de telles suspicions. (Très bien! très bien! à gauche.)

Le *Journal officiel* s'est empressé de déclarer qu'une enquête avait été faite; mais la promptitude de cette déclaration ne jeuit qu'à augmenter les soupçons.

Le communiqué va bien vite au devant du reproche. Il est difficile qu'on ait eu le temps de faire une enquête aussi minutieuse pour affirmer que l'indiscrétion n'a pas été commise au profit de tel ou tel établissement. Ce n'est pas spontanément que le directeur de l'École polytechnique a remis le concours à un autre jour: ce n'est que sur les protestations réitérées des candidats. D'ailleurs, la composition a été maintenue pour les candidats de province, et rien ne prouve que la même indiscrétion ne se soit pas produite au profit de certains d'entre eux. (Très bien! très bien! à gauche.)

La note du *Journal officiel* parle des réformes qui pourraient être apportées dans le mode d'exécution du concours. Elles seront mises en lumière par l'enquête. Ce qui est en jeu, c'est l'influence de l'esprit de domination scientifique. (Exclamations à droite.—Applaudissements à gauche.) Ce n'est un secret pour personne que les élèves qui ont protégé appartiennent aux lycées. Ceux qui n'ont pas protégé appartiennent aux autres établissements.

L'année dernière, une indiscrétion analogue s'était produite.

M. Robert Mitchell. C'était avant la République.

M. Gambetta répond que, l'année dernière, la France était déjà en République; elle n'était peut-être pas encore dans les mains très républicaines; mais, grâces à Dieu, ajoute l'orateur, depuis 1870, nous sommes débarrassés de la pourriture impériale. (Vifs applaudissements à gauche.—Protestations bruyantes à droite.—Bruit prolongé.)

MM. Tristan Lambert, de Guillotet et autres membres demandent que l'orateur soit rappelé à l'ordre.

M. le président déclare que l'orateur a eu fort de se servir d'une expression qui n'est pas parlementaire, mais qu'en a eu tort de l'assaillir par des interruptions tellement bruyantes, que le président est mis dans l'impossibilité de remplir son devoir. (Très bien! très bien!)

M. Gambetta dit que toutes les fois qu'on laissera prononcer contre la République, par voie d'interruption, un mot outrageant, on ne pourra s'étonner qu'un républicain qui a connu l'empire rappelle le caractère de ce régime.

M. le président dit que si M. Robert Mitchell n'avait pas interrompu dans des termes blessants pour la République, la scène si regrettable qui vient de se produire n'aurait pas eu lieu. (Applaudissements à gauche.—Bruit à droite.)

M. Gambetta résume en ces deux mots son interpellation: il faut la vérité et il faut des garanties. L'intérêt de l'État, l'intérêt des congrégations elle-mêmes exige que la lumière soit faite.

L'interpellation est justifiée par les faits, par les explications insuffisantes qui ont été données, par l'angoisse publique, et par les nécessités d'un bon gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre de la guerre répond que l'enquête qu'il a eu lieu a été plus longue et plus minutieuse que ne le croit M. Gambetta. Elle a démontré que l'énoncé général du problème sujet du concours était connu depuis le 26 ou le 27 et en général concerne l'épreuve de géométrie descriptive, mais non dans ses données essentielles. (Bruit à gauche.)

Le directeur de l'École polytechnique, esprit très libéral, est convaincu qu'aucun établissement n'avait eu la pensée d'en faire son profit.

Les programmes des concours sont arrêtés par le conseil des études de l'école. Ils sont imprimés et renfermés sous pli cachetés aux officiers présidant aux examens.

Les professeurs de l'École polytechnique ne portent point leur enseignement hors de l'école. Ce sont les répétiteurs seuls qui, n'ayant que 1,800 à 2,500 francs par an, traitement évidemment insuffisant, donnent des leçons au dehors.

Si l'on veut augmenter leurs traitements, on courra leur interdire de le faire désormais.

On a demandé ce que le gouvernement ministériel faire pour éviter le retour de faits semblables. L'École polytechnique n'est pas exclusivement militaire, elle ouvre l'accès de certaines carrières civiles.

Le conseil de perfectionnement des études sera consulté pour examiner les moyens d'assurer le secret des programmes.

M. le ministre déclare que son collègue de l'instruction publique et lui accepterait la nomination d'une commission d'enquête; tous les renseignements propres à faire connaître la vérité seront mis à sa disposition. (Applaudissements à gauche.)

M. Gambetta déclare qu'il accepte les conclusions de M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de l'instruction publique déclare qu'il s'associe aux paroles de son collègue de la guerre et qu'il accepte l'enquête, qui sera aussi complète qu'impartiale. (Très bien!)

Dès le lendemain de l'incident, les professeurs des lycées et collèges ont été réunis et ont fait de leur côté une enquête; il en est résulté que le bruit répandu d'après lequel l'établissement de Ste Geneviève aurait été indûment favorisé est dénué de fondement. L'indiscrétion commise a été commise de cinq établissements de Paris à la fois.

Le comte de Mun s'associe, pour des motifs différents, à la demande d'enquête faite par M. Gambetta, et renonce à la ministre de l'instruction publique de ses déclarations, qui répondent déjà aux insinuations de M. Gambetta.

L'orateur est absolument sûr, dès à présent, que le sujet de la composition n'était pas connu à l'école Sainte-Geneviève (Bruit à gauche.)

On a dit que l'incident avait causé une vive indignation: la presse, en effet, a traité les élèves et les professeurs de la rue des Postes de traîtres à la nouvelle guerre. C'était accuser l'honorabilité d'une école digne du respect de tous. Aussi le supérieur de la maison n'est empêché de porter plainte contre les journaux qui l'ont attaquée. (Bruit et rires à gauche.) La justice fera donc, elle aussi, son enquête.

Il est à remarquer que, le fait incriminé à peine connu, les journaux d'un certain parti ont cherché dans cet incident un argument en faveur de la loi soumise au Sénat et une arme contre la démocratie. (Nouveau bruit à gauche.)

L'année dernière, une indiscrétion semblable avait été commise, mais le directeur des études de l'École polytechnique constata que dans la distribution des renseignements communiqués on avait en soin d'envoyer à la rue des Postes un sujet absolument faux.

L'honorable membre conclut en demandant lui aussi une enquête pleine et entière. Il tient à répondre dès aujourd'hui à la calomnie. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta dit que le gouvernement a raison de recommander d'ordonner une enquête et d'interdire aux professeurs de l'École de donner des leçons au dehors.

En conséquence, il déclare retirer son interpellation. (Bruit divers.)

M. Robert Mitchell, parlant sur un fait personnel, dit que ses amis et lui ne laisseront jamais insulter l'Empire. (Applaudissements à droite.—Interruption à gauche.) M. Gambetta a parlé de pourriture impériale. (Oui, oui, à gauche et bruit prolongé.)

M. le président invite l'orateur à se renfermer dans le fait personnel.

M. Robert Mitchell répond que, sous l'empire, M. Gambetta n'a signalé aucun fait scandaleux de la nature de celui qui a motivé son interpellation.

L'empire accepte le dossier qu'il a été fait au ministère pris dans les divers du l'empire; qu'en la comparer à celui que l'Assemblée nationale a fait du 4 septembre.

L'orateur dit en terminant qu'on l'accuse à tort de déconsidérer la République, c'est une besogne à laquelle il n'a pas besoin de se mêler. (Bruit à gauche et cris: à l'ordre!)

M. le président déclare que si M. Robert Mitchell a voulu dire que la République se déconsidérait, il a manqué à ce qu'il doit au gouvernement, au pays et à l'assemblée. (Très bien! à gauche.)

M. Robert Mitchell répond qu'il n'a pas voulu parler du gouvernement de la République, mais des membres de la gauche (interruptions à gauche.—A l'ordre!) qui insultent quotidiennement un gouvernement que la France a reclamé par quatre plébiscites. (Nouveau bruit